



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI

PROVINCE DE QUÉBEC

A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Greffier trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 7 août 2023 le conseil de la municipalité de
Sainte-Sabine a adopté le règlement
2023-06-434 intitulé :

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007.07.291 INTITULÉ
RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER PLUSIEURS ARTICLES**

La résolution no 337-0823 pour l'émission du certificat de conformité par la
MRC de Brome-Missisquoi a été adoptée à la séance du 15 août 2023. Le
présent règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de
conformité émis par la MRC, soit le 24 août 2023, tel que prévu par la loi.

**Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau
de la municipalité.**

Donné à Sainte-Sabine ce 30^e jour d'août 2023.

Chantal St-Germain
Directrice générale et
greffière-trésorière